

Émetteur:

Adressé à:

MICHEL CADINOT

20 route de Catteville
76590 MANEHOUVILLE

Tél.: 02.35.85.82.45 / 06.16.86.89.93 / 06.22.69.27.85

Email: michelcadinot@orange.fr

Mme PIBALEAU

579 BAT A1
Chemin de la foret verte
76230 BOIS GUILLAUME

Email: lisapibaleau@yahoo.fr

Montants exprimés en Euros

Ligne	Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Unité	Total HT
	1. COULOIR Démontage des anciennes moulure pour repose des nouvelles	10%	160,00	1	u.	160,00
	Pose de nouvelle moulure au plafond plus plinthe avec remplacement des prises dans l'angle du couloir prise et prise téléphone	10%	480,00	1	u.	480,00
	2. CHAMBRE Démontage de l'ancienne électricité	10%	120,00	1	u.	120,00
	Création d'un simple allumage sur 1 éclairage plafond sous moulure	10%	210,00	1	u.	210,00
	4 prises sous moulure à répartir	10%	110,00	4	u.	440,00
	3. SALLE A MANGER Démontage de l'ancienne électricité	10%	120,00	1	u.	120,00
	Création d'un simple alumage sur 1 éclairage plafond sous moulure	10%	210,00	1	u.	210,00
	6 prises sous moulure à répartir	10%	110,00	6	u.	660,00
	1 prise TV	10%	95,00	1	u.	95,00
	Remplacement de l'interrupteur de la chambre	10%	75,00	1	u.	75,00

Règlement TTC par chèque à l'ordre de MICHEL CADINOT envoyé à

20 route de Catteville
76590 MANEHOUVILLE

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: CIC DIEPPE

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
30027	16040	00020209301	11

Code IBAN: FR30 0271 6040 0002 0209 3011 1

Code BIC/SWIFT: CMCFRPP

Total HT 2 570,00

Total TVA 10% 257,00

Total TTC 2 827,00

Payé 2 827,00

Reste à payer 0,00

Versements déjà effectués

Règlement	Montant	Type	Num
29/09/2025	2 827,00	Chèque	

Pénalités : 2% par mois pour paiement différé. Loi du 31/12/1992. Conformément aux articles 441-6 c et D. 441-5 c, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire 40 € pour frais de recouvrement.

SIRET: 800 965 410 000 15

NAF-APE: 4321A - Numéro TVA: FR20 800 965 410

1 / 1